Groupe National de Concertation Prison

25ème Journées Nationales Prison

du 19 au 25 novembre 2018

Prison : Peines de corps

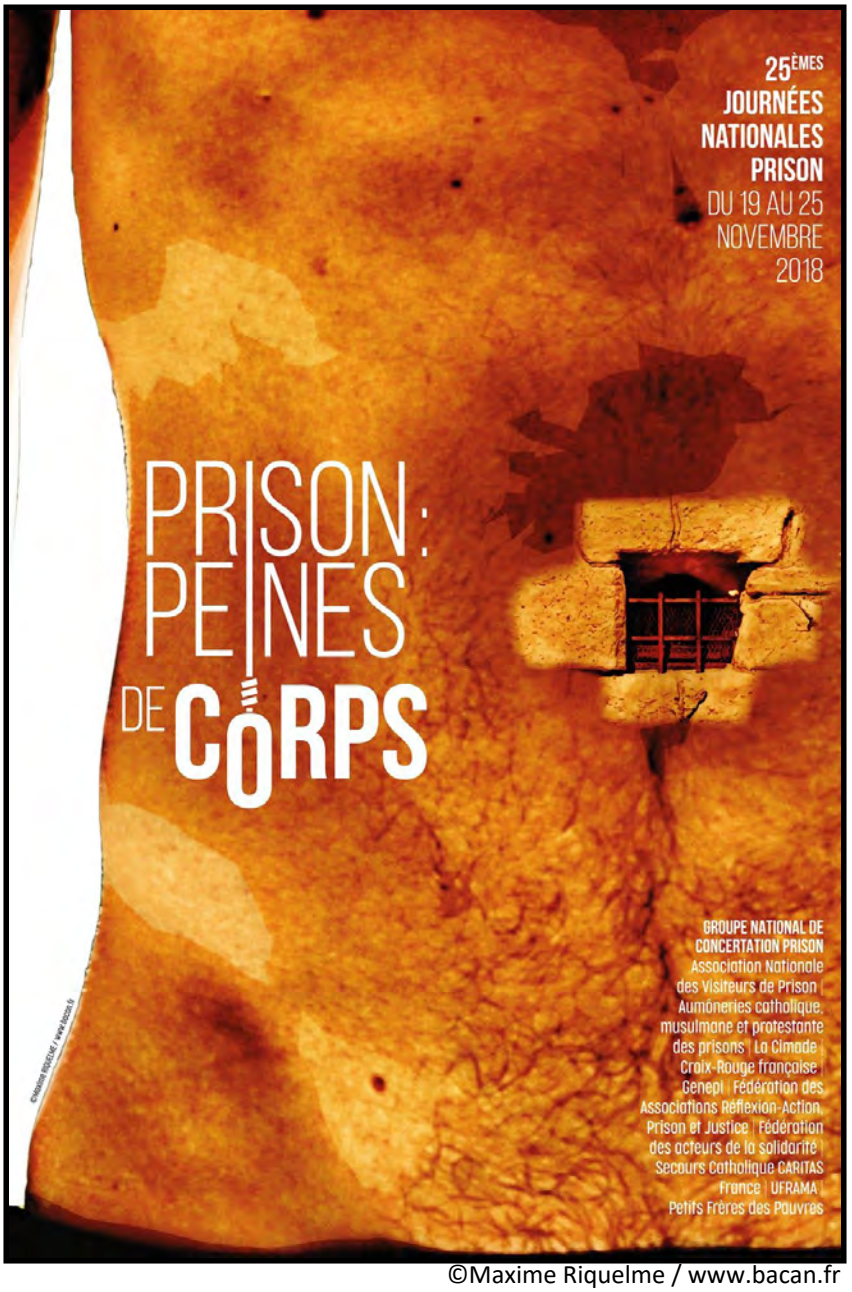

©Maxime Riquelme / www.bacan.fr

Ce dossier a été créé afin d'apporter aux groupes locaux des associations membres du GNCP des éléments de réflexion et des outils pour l'organisation d'un événement national, régional ou local, et ce dans le cadre des Journées Nationales Prison.

SOMMAIRE

Autour de la thématique 3

PRESENTATION DE LA THEMATIQUE 4

QUELQUES CHIFFRES OUBLIES 5

FOCUS : LES MORT.E.S DE LA PRISON 8

FOCUS : VIEILLISSEMENT 10

FOCUS : FAMILLE 12

FOCUS : TEMOIGNAGE - CORPS ET GENRE 14

Outils pratiques d'animation 17

QUIZZ 18

BIBLIOGRAPHIE ET FILMOGRAPHIE INDICATIVE 26

FICHES ACTIONS POUR DES EVENEMENTS 33

LES ORGANISATIONS DU GNCP 40

Autour de la thématique

Cette présentation se donne pour objectif de mieux cerner la thématique et d'envisager les problématiques que cette dernière pose.

PRESENTATION DE LA THEMATIQUE

C'est dans et par son corps que l'on s'inscrit dans le monde extérieur. En privant une personne de liberté, la prison exerce une contrainte aux conséquences multiples sur l'esprit, et sur le corps.

Au fil des siècles, des stratégies n'ont cessé d'être élaborées pour restreindre le corps de celles et ceux qui ont enfreint la loi. Hier, par le châtiment corporel puis le bagne, aujourd'hui, par l'enfermement. Réduite tantôt à une promiscuité insoutenable, tantôt à un isolement inhumain : la prison, privation de liberté, est, par définition, peine de corps.

Parce qu'ils séparent et excluent, ce sont les murs et les barreaux qui rendent visible la peine, pour la personne détenue comme pour la société.

Dans le corps s'imprègnent les conflits du quotidien. La personne soumise aux horaires et aux repas imposés, au règlement pénitentiaire ou à la loi du plus fort, se chosifie, devient objet de dépendance - ou l'unique espace de liberté, sur soi, par la musculation, ou l'automutilation.
Corps écroué, entravé, fouillé, humilié, corps dénié ou négligé, marqué, agressé, en manque, révolté ou soumis, corps malade, douloureux, corps rationné, engourdi, mutilé, suicidé…

L'état du corps devient ainsi le reflet du vécu de la peine. Il est perméable au monde qui l'entoure ; il peut s'y imposer, pour exister, ou, au contraire, s'en séparer en se recroquevillant dans l'ultime réduit du dedans de soi.

Chaque personne vit « sa » prison et « sa » peine. Elle, sa famille et ses proches la subit et la combat en inventant (ou pas) des solutions d'adaptation et de résistance.
Dépossédé d'elle-même, elle éprouve une nouvelle perception du temps, où son corps est plongé dans un présent obsédant, qui tourne en rond, duquel s'estompe l'inconsciente habitude du corps en liberté.

Dans l'enfermement, le corps est en état de dépendance à la fois symbolique, économique et institutionnelle. Passif et désœuvré, frustré, en colère ou abattu, il est dans une attente permanente : du parloir, d'un avocat, du CPIP, d'un travail, d'une formation, d'un espoir, d'une permission, d'un jugement. Et de la sortie.

Continuellement sur le qui-vive, tendu, rarement en repos, le corps détenu est maintenu en alerte constante par les bruits d'une prison surpeuplée : tours de clefs, alarmes, coups

contre les portes, cris, agressions multiples.

Nous pouvons parler de triple ou quadruple peine quand se cumulent, à la détention, l'indigence, les troubles psychiques, la maladie (voire la vieillesse, et parfois la fin de vie).

La privation de liberté, comme sanction, implique-t-elle inévitablement, de fait, autant de maux, autant de peines, autant de bleus à l'âme comme au corps ?
Aujourd'hui, les peines effectuées en milieu ouvert et le bracelet électronique modifient et élargissent l'espace carcéral avec des murs qui n'en sont plus.

Du boulet au bracelet, comment aujourd'hui penser et dépasser la peine de corps ?

*
* *

QUELQUES CHIFFRES OUBLIES

Sources : statistiques du Ministère de la Justice & OPALE/P-V. Tournier, sauf mention contraire.

Combien de personnes sont en prison?

En France, **une personne sur mille est en prison**. Au 1er septembre 2018, il y avait **70 164** personnes détenues pour 81 336 personnes écrouées (qui, en plus des personnes détenues comprennent les placements sous surveillance électronique, ou bracelets électroniques, et certains aménagements de peines comme les placements à l'extérieur).

Qui est en prison?

La population carcérale est très masculine: les **3 140 femmes détenues** au 1er septembre 2018 représentaient **3,9%** de la population carcérale. Les mineurs représentent 1,2% de la population carcérale (**811 mineurs détenus** au 1er septembre 2018, en sachant qu'on ne peut pas être incarcéré avant ses 13 ans en France), et environ **1 personne détenue sur cinq est de nationalité étrangère** (12 591 personnes au 1er janvier 2015).

Si la population carcérale est encore plutôt jeune (les **moins de 30 ans constituent environ 45%** des personnes sous écrou), elle vieillit néanmoins : on comptait **3 021 personnes détenues de plus de 60 ans** au 1er janvier 2015, un nombre multiplié par six en 25 ans.

Malgré l'âge des personnes détenues, la mort est un phénomène omniprésent en détention: environ **240 personnes y meurent** chaque année, dont **110 par suicide** (soit environ **7 fois plus de suicides qu'à l'extérieur**, selon l'Institut National d'Études

Démographiques). Parmi ces décès, il y a régulièrement des condamnés à perpétuité : contrairement à une idée répandue, la perpétuité réelle existe belle et bien en France.

Les problèmes de santé sont importants : on a environ **5 fois plus souvent le VIH en prison** qu'à l'extérieur et **10 fois plus souvent la tuberculose**. La santé mentale est également un problème massif: on estime qu'**une personne détenue sur quatre souffre de troubles psychotiques** et un tiers à la moitié ont un traitement médicamenteux.

Par ailleurs, la part des prévenus est en augmentation: on comptait 20 302 personnes en détention provisoire au 1er septembre 2018, **près d'un détenu sur trois était prévenu**.

La population carcérale est en général peu diplômée: 1,6% n'a jamais été scolarisée, 4,8% ne parle pas français, et 22% échoue au test de lecture. Près d'une personne détenue sur deux n'a aucun diplôme.

En prison, seule **une personne détenue sur quatre a la possibilité de travailler**, et la grande pauvreté est un phénomène prégnant.

Pour combien de temps?

Les durées de détention s'allongent globalement, mais l'appauvrissement des statistiques de la Justice ne permettent plus de connaître la durée moyenne de détention (**la durée moyenne sous écrou était de 10,4 mois en 2014**).

Dans combien de places?

Au 1er janvier 2017, il y avait **186 prisons** (maisons d'arrêt, centres de détention, maisons centrales et établissements pénitentiaires pour mineurs). Au 1er septembre 2018, il y avait **59 875 places opérationnelles, mais 4 038 étaient inoccupées** (réparations, manque de personnel, délais dans les transferts, établissement accueillant un certain type de personnes détenues, etc.). La moitié de la population carcérale est incarcérée dans des prisons dont la gestion est en partie déléguée à une entreprise privée.

Quelle surpopulation?

Il y a une très forte inflation carcérale depuis 40 ans, cause de la surpopulation des prisons : au 1er septembre 2018, il y avait **14 327 détenus en surnombre** (soit 24 pour 100 places), surtout en maison d'arrêt ; **1 353 personnes détenues ne disposaient même pas d'un lit** : elles dormaient sur un matelas posé au sol, dans une cellule surpeuplée.

Et les familles?

On oublie souvent que les personnes détenues ont généralement des proches au dehors, également touchés par la prison. La dernière étude évaluant le nombre de personnes touchées par l'incarcération d'un proche a plus de 15 ans: en rapportant les résultats de cette étude de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques à la population carcérale actuelle, on peut estimer qu'il y a **plus de 400 000 personnes concernées par l'incarcération d'un proche dont plus de 90 000 enfants**.

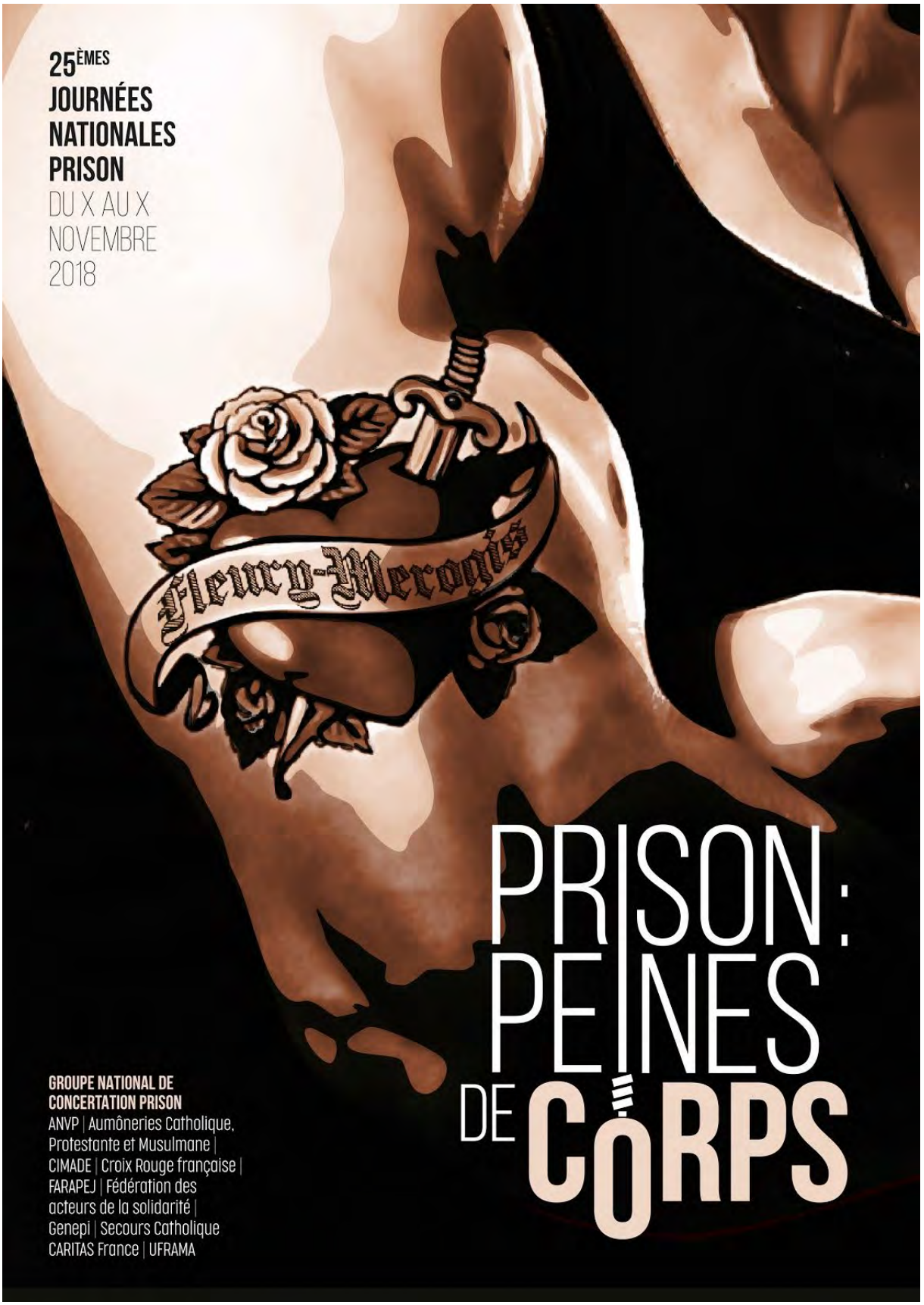

©Maxime Riquelme / www.bacan.fr

FOCUS : LES MORT.E.S DE LA PRISON

Un nombre important de femmes et d'hommes meurent en prison (plus de 200 par an). Pour certain.e.s, la mort est naturelle, pour d'autres il s'agit d'un suicide, et d'autres décèdent du fait d'une agression. La mort est une chose qui peine à être reconnue en prison, et pourtant elle existe vraiment. Trop nombreux sont celles et ceux qui décèdent dans l'isolement et le dénuement parfois le plus complet.

Depuis trop longtemps, la mort en prison fait les titres de certains journaux. Le ministère de la justice semble vouloir fournir une réponse à cette réalité, mais force est de constater qu'elle est insuffisante, et que l'opinion publique reste par ailleurs ignorante de la souffrance des prisonnier.e.s, de leur état sanitaire, de leur mort. Prêter attention à ces morts revient à s'intéresser à leur condition de vie et d'incarcération.

Dans l'opinion publique, la question de la souffrance, de la maladie et de la mort en prison est bien souvent ignorée. Pourtant, la prison est un lieu où l'on peut souffrir, où l'on peut avoir à se battre contre la maladie qu'elle soit somatique et/ou psychiatrique, où l'on peut mourir.

A qui la faute ? Il ne s'agit pas de fautes individuelles d'agent.e.s isolé.e.s, mais du caractère mortifère de tout le système carcéral. Comme à l'extérieur, la solidarité existe aussi en prison, et beaucoup, surveillant.e.s comme détenu.e.s, protègent spontanément ceux et celles qui les entourent. Pour autant, qui sommes-nous pour juger du passage à l'acte suicidaire ? Certain.e.s se le représentent comme leur ultime liberté.

Toute personne, telle qu'elle est et quoi qu'elle ait pu commettre, a le droit à ce que sa dépouille soit traitée avec respect et dignité. Il arrive que des personnes détenues ne soient pas autorisées à participer aux obsèques de leur proches, ou qu'elles y assistent menottées et entravées. Chacun.e, incarcéré.e ou non, a le droit d'avoir les conditions pour faire son deuil.

Les proches au sens physique du terme (codétenu, surveillants, bénévoles…) ont également le besoin de pouvoir exprimer et partager leurs émotions.

Pour autant, faut-il se résigner à constater un taux de suicide sept fois supérieur à celui de l'extérieur ? Il est possible de mieux aider les personnes en souffrance. C'est d'ailleurs l'objectif de la commission pluridisciplinaire consacrée au suicide. Les intervenants associatifs et les aumôniers alertent eux aussi lorsqu'ils repèrent une situation inquiétante.

Même si la moitié des personnes sont mortes en se suicidant, d'autres sont décédées pour une autre raison : accident, maladie, violences… Mourir enfermé.e ne respecte pas la dignité dû à chaque être humain.

Des associations se mobilisent pour dénoncer cette situation et proposer des améliorations. Le collectif des Mort.e.s de la Prison déplore que la mort de personnes incarcérées n'ait jamais été au coeur des débats sociétaux, et qu'à la dépersonnalisation réponde l'oubli. Il regrette que l'adaptation des conditions de détention tout comme la prise en compte du milieu hospitalier extérieur ne soient pas à l'ordre du jour des politiques mises en

œuvre. Face à la restauration de l'estime de soi, il est insuffisant que ne soient opposées que des politiques utilitaristes, chiffrées, dématérialisées. De janvier à septembre 2018, le collectif des Mort.e.s de la Prison a obtenu des information concernant les décès d'au moins 75 morts, mais ces informations ne sont que partielles, car chaque année plus de 200 personnes décèdent en prison (en 2016, l'administration pénitentiaire a par exemple recensé 113 suicides en prison).

Face au déficit chronique d'écoute en détention, chacun à son échelle accorde une attention pour endiguer le mal-être des personnes détenues. La Croix-Rouge française propose des services de prévention primaire du suicide institutionnalisé, que ce soit à travers sa ligne téléphonique "Croix-Rouge écoute... les détenus" ou avec le dispositif des "codétenus de soutien". Ces dispositifs ne cherchent pas empiéter sur le domaine thérapeutique, mais à soulager des moments du quotidien plus difficile que d'autre, comme la détention peut en connaître.

Lorsque la mort arrive inopinément, une institution, carcérale ou non, a pour mission de la prendre en charge dignement.

*

* *

FOCUS : LE VIELLISSEMENT

Les personnes détenues vieillissantes à la peine dans leurs corps

Un détenu sur 10 est âgé de plus de 50 ans en France. Pour eux, il s'agit souvent d'une primo- incarcération cumulant le choc brutal de l'enfermement, un quotidien pesant et inquiétant, le poids d'une peine parfois lourde (pour les auteurs d'infraction à caractère sexuel par exemple). La santé en prison demeure un problème crucial du fait qu'il s'agisse d'un lieu anxiogène et délétère. En effet, du fait de l'exiguïté des cellules (9 m2 à 2, 3 ou 4) pour cause de surpopulation en maison d'arrêt, leur corps est soumis à tensions. Promiscuité, hygiène déficiente, solitude et violence subie, pathologies du grand âge résument les affres de la prison pour cette population oubliée. Comment permettre aux personnes détenues - âgées ou non - d'avoir accès, comme tout citoyen, aux mêmes droits et aux mêmes soins, comme cela est inscrit dans la loi ?

Certains médecins évoquent que, dans ces lieux sous contraintes, ils pratiquent une médecine aux conséquences parfois négatives sur leurs patients écroués. Les soignants constatent des refus de prise de médicaments ou d'examens complémentaires, des refus de soins qui constituent alors, pour le détenu, sa seule et ultime liberté, parfois jusqu'à mettre sa vie en danger (interruption de traitement, grève de la faim...). La proportion de personnes malades en prison est, à âge égal, largement plus importante que dans la population générale. La prison devient parfois un lieu de fin de vie, où l'on meurt de maladie et de vieillesse (une centaine de décès par an au bas mot). Malgré l'existence de lois, l'accès aux soins et à la protection de la santé en prison continue de poser des problèmes éthiques majeurs. La personne dépendante (Alzheimer), âgée ou handicapée est le plus souvent privée d'aide et d'autonomie (environ 340). Il manque cruellement d'auxiliaires de vie pour leur faciliter la vie quotidienne. Alors ne devrait-on pas les accueillir dans des unités plus adaptées ? Une question de dignité humaine ...

La suspension de peine pour raison médicale en fin de vie, prévue par la loi du 4 mars 2002, est appliquée de manière très restrictive. Alors que la loi de 2002 a prévu qu'un condamné puisse bénéficier d'une suspension de peine lorsque son état de santé est incompatible avec le maintien en détention, ce n'est qu'en 2014, à l'occasion de la réforme pénale qu'un dispositif similaire a été instauré pour les prévenus (présumés innocents, donc). Cette nouvelle disposition trouve difficilement à s'appliquer. Et qu'en est-il de l'incarcération de personnes atteintes de maladies mentales graves, qui n'ont rien à faire en prison, qui relèvent de l'hôpital psychiatrique ? Quid du secret médical et du consentement libre et informé ? Le constat est grave et inquiétant. En amont, la détection des maladies est insuffisante par manque de moyens humains et financiers (pour 100 détenus, ce sont seulement 38 surveillants, 3 soignants et 1 travailleur social qui sont mobilisés). L'extrême isolement des personnes détenues est une source de troubles psycho-somatiques et

d'anxiété patente (3 décisions de grève de la faim/jour). Les conditions inhérentes à la détention entraînent des états psychiatriques inquiétants et suicidaires (3 tentatives/jour).

Cette situation alarmante n'intéresse ni les hommes politiques soucieux du vote de leurs électeurs ni le citoyen français plongé dans une conjoncture de crise. Les bénévoles d'accompagnement sont une soupape aux souffrances corporelles et psychiques subies par ces personnes extrêmement vulnérables, dont certaines en état de mort sociale. Monsieur M. (80 ans) nous dit : « Je veux bien que le médecin me pique pour rejoindre mon épouse au cimetière ». Les malades ont un besoin élevé de se confier sans témoin car ils sont habités par un mal être profond. Nous leur permettons de lâcher des mots sur leurs maux, de déposer des morceaux de vie. Ils nous confient que cela leur fait beaucoup de bien.

Association Petits frères des Pauvres

*

* *

FOCUS : LA FAMILLE

Prison, peines de corps

La privation de liberté due à l'incarcération condamne aussi les proches, les familles, les enfants…
Peines de corps aussi pour ces mères, ces conjointes, ces enfants, qui vont vivre l'incarcération dans la souffrance de la séparation des corps.

La peine de prison vise à mettre le sujet à l'écart du corps social pour une durée déterminée plus ou moins longue. L'incarcération constitue une plongée dans un monde inconnu, c'est une rupture dans le cours de l'existence d'un individu qui met à mal son univers relationnel avec l'éloignement du conjoint et des enfants. (Gérard Benoist. Psychologue au SMPR de Fleury Mérogis)

La Prison, Peines de Corps, un temps suspendu pour les familles et les proches.
L'emprisonnement d'un individu affecte sa famille dont chaque membre est atteint par la situation de séparation des corps…

Caroline Touraut, docteur en sociologie, parle dans son ouvrage « la famille à l'épreuve de la prison » de l'incidence de l'incarcération d'un proche sur la vie familiale. Les proches vivant avec des liens familiaux fragilisés, voir, en partie rompus, déplorent pour la plupart, leur isolement social qui résulte autant d'une mise à l'écart par autrui que d'une auto-exclusion.

Prison, Peines de Corps inflige aussi aux proches et aux familles une séparation géographique importante.

Pour les proches devant effectuer des déplacements entre le domicile et la prison pour des visites qui permettent de suspendre, pour un temps, les souffrances éprouvées par la séparation…. Ces visites demandent du temps et de l'argent. Certains proches sont obligés de renoncer à leur travail, les horaires de parloirs n'étant pas le plus souvent compatibles avec leur activité professionnelle.

Prison, Peines de Corps….et les enfants dans tout ça ?

L'impact de l'incarcération et de la séparation des corps au niveau de la vie familiale est très différent dans un cas ou dans l'autre. Pour les enfants, la séparation des corps liée à l'incarcération d'un parent peut, dans certain cas, les priver de tendresse, de sécurité. Mais il arrive aussi que certaines familles victimes de violences, retrouvent un peu de quiétude au

moment de la séparation des corps suite à l'incarcération… (Gérard Benoist. Psychologue au SMPR de Fleury Mérogis).

Prison, Peines de Corps....la double peine pour les familles.
Pour les familles, face à la séparation des corps, le maintien du lien est devenu une évidence....

Si l'incarcération isole, sépare, pour un temps, des détenus, en rompant leurs relations avec leur environnement familial et social, elle révèle également aussi, la force et l'élasticité de certains liens. Les récits de proches rencontrés devant les établissements pénitentiaires avant ou après un parloir, laissent apparaître que, pour la plupart des visiteurs, le maintien du lien avec le détenu s'est imposé comme une évidence. (Caroline Touraut).

Prison, Peines de Corps.....la contrainte des corps au moment des parloirs...maintenir du lien dans les difficultés.

Le moment du parloir peut être contraignant pour les corps qui doivent se retrouver, se rencontrer dans des lieux exigus et parfois, pour certain établissement, dans la promiscuité, le manque de confidentialité et de proximité. Alors, ce moment parfois tant désiré, tant attendu, mais aussi parfois subi, peut être un temps contraint pour les corps.

FOCUS : TEMOIGNAGE
Corps et genre

Je suis la première en France à avoir obtenu, après bien des souffrances, un traitement hormonal en détention.

J'ai passé seize ans en prison, j'ai été libérée en 2014. Je suis transexuelle, je me suis opérée moi-même après des années de promesses non tenues, des années à crier ma différence, à crier que j'étais « elle ».
Puisque l'on ne m'écoutait pas, je me suis coupé un doigt, que j'ai envoyé au procureur. Je me suis mutilé un œil, je me suis brûlée au fer rouge les deux bras à de multiples reprises…
Et je me suis coupé mon organe mâle, sur la suggestion d'un médecin. Je ne savais plus vivre en jouant chaque jour une pièce de théâtre avec cet organe, en me mentant à moi-même. J'ai avalé des cachets et suis restée dans le coma. L'UCSA (Unité de consultation et de soins ambulatoires) de la prison s'en moquait royalement alors que les autres détenus criaient que j'allais mourir.

J'ai changé de prénom. Malgré ça, on a refusé, pendant dix ans, de me changer d'établissements pour aller chez les femmes. Et ceci malgré l'existence d'une jurisprudence. Un tract de la Cgt pénitentiaire, dont j'ai la copie, me traite de « ni mâle ni femelle » ! Mon extraction au tribunal a été refusée sous prétexte que j'étais en jupe ; le tribunal aussi s'en est offusqué.

Aujourd'hui, par ma force de vouloir vivre en tant que femme, par ma force de vouloir être reconnue comme telle, je me suis mariée en prison et j'ai changé d'identité à ma sortie pour devenir officiellement une femme.

Depuis ma sortie, afin de me faire payer mon combat, et le bordel que j'ai foutu derrière les murs, c'est mon mari qui prend… Ils savent bien que cela me fait mal. Il a pris perpétuité, avec 25 ans de sûreté. Sa peine de sûreté est passée, cela fait 30 ans qu'il est en prison. Et on lui refuse toutes ses demandes de permission…, ne serait que pour venir boire un café à la maison ou pour se promener le temps d'une journée. On lui refuse la moindre permission pour rapprochement familial. On m'interdit de lui trouver un emploi ou de l'aider dans ses démarches. J'avais trouvé deux patrons qui étaient d'accord pour le prendre mais le SPIP, lors de l'enquête, a raconté les faits pour lesquels mon mari était incarcéré, ce qui les a fait changer d'avis.
Les seules permissions qu'il a sont des permissions accompagnées et l'administration fait en sorte que je ne puisse pas le croiser. On lui dit clairement que tant que je serai là, pour sa sortie ce sera un problème.
Tant que je serais vivante, je serai un problème pour qu'il sorte de prison.

Et pourtant, il a payé ses parties civiles, il n'a pas de mauvais rapport en détention, il ne s'est jamais battu, il est respecté par les surveillants, il n'a jamais cessé de travailler… Ses dernières expertises sont excellentes. Mais personne n'ose se mouiller.

N'a-t-il pas le droit à une seconde chance ? N'a-t-il pas le droit à une vie de famille ? N'a-t-on pas le droit d'espérer vivre enfin ensemble ? N'a-t-on pas le droit d'avoir un peu de bonheur ?

Témoignage de Chloë Rassemont Vilain

25ÈMES JOURNÉES NATIONALES PRISON

DU X AU X NOVEMBRE 2018

PRISON : PEINES DE CORPS

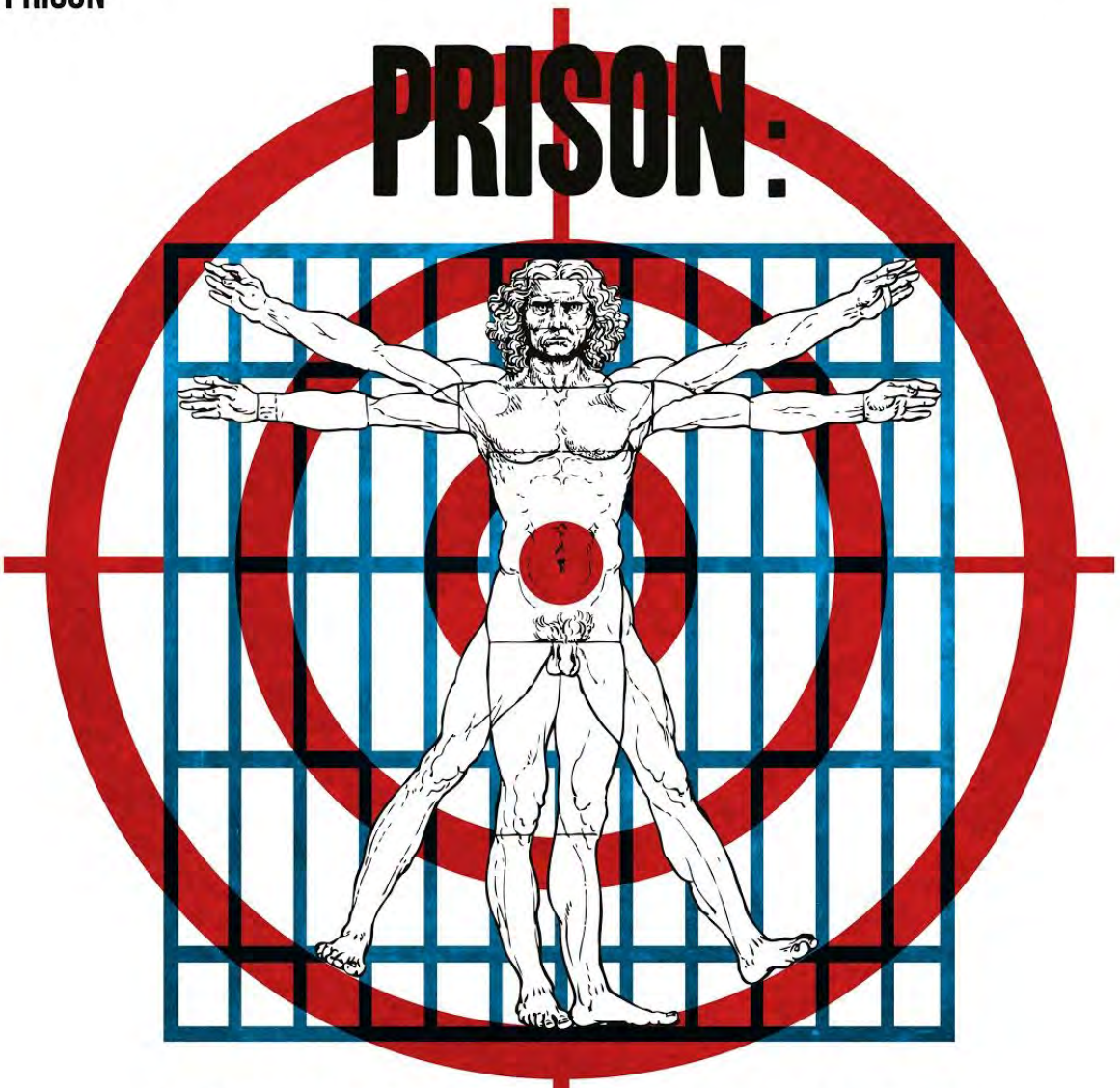

GROUPE NATIONAL DE CONCERTATION PRISON

ANVP | Aumôneries Catholique, Protestante et Musulmane | CIMADE | Croix Rouge française | FARAPEJ | Fédération des acteurs de la solidarité | Genepi | Secours Catholique CARITAS France | UFRAMA

©Maxime Riquelme / www.bacan.fr

Outils pratiques d'animation

QUIZZ

LES QUESTIONS

Le corps des femmes

1/ A l'issue d'un accouchement, jusqu'à quel âge la mère est-elle autorisée à vivre en détention avec son enfant ?

☐ 3 mois ☐ 12 mois ☐ 18 mois ☐ 2 ans

2/ A combien évalue-t-on le nombre d'accouchements réalisés en détention chaque année en France ?

☐ Moins de 10 ☐ environ 60 ☐ environ 200 ☐ Plus de 600

Mort en prison

3/ Combien y a-t-il de morts par an en prison ?

☐ 0 ☐ 45 ☐ 180 ☐ 250

4/ Quelle est la principale cause de décès en détention ?

☐ La maladie ☐ Le suicide ☐ La vieillesse ☐ Les violences

5/ Combien de suicides ont-ils eu lieu en prison en 2017 ?

Au moins ☐ 17 ☐ 37 ☐ 77 ☐ 117

Les personnes malades

6/ Les personnes détenues bénéficient-elles d'une affiliation à l'Assurance maladie ?

☐ Oui, automatiquement ☐ Oui, si elles en font la demande ☐ Non

7/ A quelle proportion évalue-t-on le nombre de personnes souffrant de troubles psychotiques sur le total des personnes détenues ?

☐ 80% ☐ 50% ☐ 20% ☐ 10%

8/ Quel médecin est chargé des consultations et des soins au sein d'un établissement pénitentiaire ?

☐ Le médecin traitant de la personne détenue

☐ Un médecin travaillant uniquement au sein de l'établissement pénitentiaire

☐ Un médecin détaché par l'hôpital de proximité

9/ Quelle est la proportion des personnes détenues souffrant de troubles d'addiction (tabac, alcool, drogues...) ?

☐ 1/3 ☐ 2/3 ☐ Moins de 10%

10/ En France, le taux de suicide des personnes détenues est, comparativement à la population générale ?

☐ 2 x plus important ☐ 3x plus important ☐ 6x plus important ☐ Identique

11/ Quel ministère est en charge de l'organisation et de la responsabilité des soins en détention ?

☐ Le ministère de la Justice ☐ Le ministère de la Santé

Les personnes transgenres

12/ Les personnes transgenres ont-elles facilement accès aux soins dont elles ont besoin ?

☐ Oui ☐ Non

Les personnes handicapées

13/ Les établissements pénitentiaires ont-ils l'obligation de mettre en place des aménagements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite ou présentant un handicap ?

☐ Oui ☐ Non

14/ A combien évalue-t-on la proportion de personnes présentant un handicap en prison ?

☐ 1/3 ☐ 2/3 ☐ 1/5

Les personnes âgées

15/ Quel est la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans dans la population carcérale globale ?

☐ 1,2% ☐ 3,9% ☐ 5%

16/ A quelles difficultés les personnes âgées doivent-elles faire face ?

LES REPONSES

Le corps des femmes

1/ A l'issue d'un accouchement, jusqu'à quel âge la mère est-elle autorisée à vivre en détention avec son enfant ?

L'enfant né en détention peut vivre avec sa mère jusqu'à ses **18 mois**. Afin de répondre au mieux aux besoins de la mère et de l'enfant dans ce contexte particulier, des locaux spécifiques existent dans certains établissements pénitentiaires, ce sont des quartiers appelés « nurserie » ou quartier « mère-enfant » (*voir infographie*). L'enfant n'est en aucun cas considéré comme un détenu, l'autorité parentale prévaut concernant les décisions relatives à l'enfant.

Sources : Circulaire de 1999 relative aux conditions d'accueil des enfants laissés auprès de leur mère incarcérée. http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/11/cir_36019.pdf (Chapitre protection sociale p139)
Ministère de la justice : http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-personnes-prises-en-charge-10038/les-femmes-detenues-10023.html

2/ A combien évalue-t-on environ le nombre d'accouchements réalisés en détention chaque année en France ?

Il n'existe pas de statistiques officielles précises du Ministère de la Justice sur le nombre d'accouchements réalisés en détention chaque année, seulement des estimations. Ainsi selon l'OIP, une **soixantaine d'accouchements** auraient lieu chaque année au sein des établissements pénitentiaires.

Source : Observatoire Internationale des Prisons (OIP) - http://oip.org/en-bref/quelles-sont-les-conditions-de-detention-des-femmes/

Mort en prison

3/ Combien y a-t-il de morts par an en prison ?

250 personnes meurent chaque année dans les prisons françaises. Il n'existe pas de statistiques officielles à ce sujet.

4/ Quelle est la principale cause de décès en détention ?

Dans les prisons françaises, près d'un décès sur deux est un suicide (environ une centaine de suicide par an, et plus d'un millier de tentatives). On se suicide 7 fois plus en prison que dans le reste de la population. Les principaux concernés sont les prévenus (présumés innocents), particulièrement pendant les premiers jours de leur incarcération et les personnes détenues placées en quartier d'isolement (7 fois plus de suicide que dans le reste de la détention).

5/ Combien de suicides ont-ils eu lieu en prison en 2017 ?

117 suicides ont été recensés en 2017, notamment par l'observatoire de l'association Ban Public, l'OIP, Prison insider.

Les personnes malades

6/ Les personnes détenues bénéficient-elles d'une affiliation à l'Assurance maladie ?

En principe, **l'Administration pénitentiaire se charge d'effectuer l'affiliation** des personnes entrant en détention à la Sécurité Sociale. Le Chef d'établissement et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) préviennent la Caisse d'Assurance maladie du département de l'établissement pénitentiaire. Cette affiliation est gratuite et obligatoire. Cette mesure date de la loi du 18 janvier 1994 relative à la santé publique et la protection sociale. Néanmoins, des difficultés existent en particulier concernant les délais d'affiliation, le manque d'information des détenus sur leurs droits...

Sources : Loi du 18 janvier 1994 relative à la santé publique et la protection sociale
Le Guide du prisonnier, OIP, La Découverte, 2012

7/ A quelle proportion évalue-t-on le nombre de personnes souffrant de troubles psychotiques sur le total des personnes détenues ?

Des études récentes estiment que **plus de 20% des personnes incarcérées** souffrent de troubles psychotiques. Le Comité Consultatif National d'Ethique dressait un constat alarmant en 2004 sur la santé mentale en détention et s'inquiétait « d'un déplacement de l'hôpital psychiatrique vers la prison ». Ainsi, la grande majorité des personnes détenues souffriraient

de dépression, d'anxiété généralisée ou encore de névrose traumatique. Le système de soins psychiatriques en détention est jugé peu efficient et insuffisant et les réponses apportées vont de plus en plus vers une pénalisation des troubles mentaux. Les personnes souffrant de ces troubles seraient insuffisamment prises en charge médicalement et la prison contribuerait à l'aggravation de leur santé mentale.

Sources : OIP - http://oip.org/decrypter/thematiques/sante-mentale/

8/ Quel médecin est chargé des consultations et des soins au sein d'un établissement pénitentiaire ?

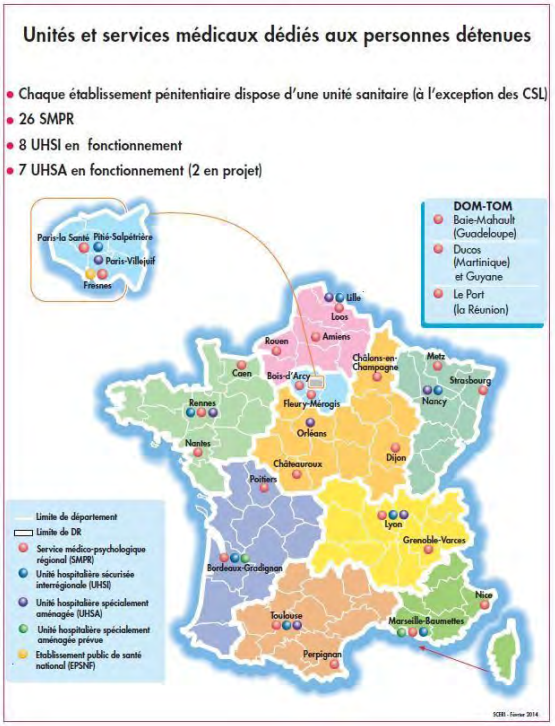

Dans le cadre de la loi de janvier 1994, l'offre de soins en détention est assurée par le **milieu hospitalier**. Chaque établissement est doté d'une unité de consultation et de soins ambulatoires (UCSA). Lorsque l'état de santé de la personne détenue nécessite une hospitalisation, la personne est envoyée dans une unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) présente dans les grandes villes. Enfin, un établissement public de santé nationale est installé à la prison de Fresnes.

S'agissant de la prise en charge des troubles psychotiques, il existe en lien avec les UCSA des unités ambulantes de soins dans chaque établissement. Des services médicaux-psychologiques régionaux (SMPR) au nombre de 26 sur le territoire national permettent la prise en charge de jour et avec consentement des personnes souffrant de troubles psychotiques. Enfin très récemment, la création d'Unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA), il en existe 6 actuellement, qui accueillent des personnes détenues souffrant de troubles psychotiques avec ou sans consentement dans des établissements spécialisés.

Sources : Ministère de la justice -
http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/la-sante-10026.html

9/ Quelle est la proportion des personnes détenues souffrant de troubles d'addiction (tabac, alcool, drogues...) ?

Environ **2/3** de la population carcérale souffriraient d'addictions, principalement au tabac et à l'alcool. La drogue est également une problématique majeure en prison car les mesures de sécurité inhérentes à la détention, le manque de suivi médical et la précarité, l'isolement, ne favorisent pas le sevrage ou la diminution de ces addictions.

Sources : OIP - http://oip.org/decrypter/thematiques/addictions/

10/ En France, le taux de suicides des personnes détenues est, comparativement à la population générale ?

La France enregistre un taux très important de suicides en détention en Europe. On estime que le taux de suicide est 6 fois plus important en détention que dans le reste de la population générale.

Sources : OIP - http://oip.org/decrypter/thematiques/deces-en-detention-et-suicides/

11/ Quel ministère est en charge de l'organisation et de la responsabilité des soins en détention ?

Depuis la loi du 18 janvier 1994 relative à la santé publique et à la protection sociale, la prise en charge de la santé des personnes détenues, auparavant compétence de l'Administration pénitentiaire, est transférée au **Ministère de la Santé**. Cette loi avait été adoptée avec pour objectif « d'assurer aux détenus une qualité et une continuité de soins équivalentes à celles offertes à l'ensemble de la population ». Néanmoins aujourd'hui encore cet objectif ne semble que partiellement réalisé puisque de nombreuses carences s'observent concernant la permanence de soins, le nombre de praticiens, les délais de prise en charge…

Sources : http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/la-sante-10026.html
OIP: http://oip.org/decrypter/thematiques/sante/

Les personnes transgenres

12/ Les personnes transgenres ont-elles facilement accès aux soins dont elles ont besoin ?

Des témoignages de personnes LGBTI détenues font état de **situations inégales dans l'accès aux soins** notamment l'accès à un traitement hormonal, avec des problèmes de refus de prescription, de dosage. Dans son avis de 2010, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté préconise « une action de sensibilisation et d'information des personnels soignants des UCSA et des SMPR » et ajoute «une personne détenue manifestant son sentiment d'appartenir à l'autre sexe doit pouvoir être accompagnée dans sa démarche et orientée vers les services médicaux de l'établissement pénitentiaire ».

Sources : OIP-
http://oip.org/temoignage/on-sest-senties-exhibees-comme-au-zoo-personnes-trans-incarcerees-entre-isolement-et-humiliations/
Avis du CGLPL de 2010 relatif à la prise en charge des personnes transsexuelles incarcérées.

Les personnes handicapées

13/ Les établissements pénitentiaires ont-ils l'obligation de mettre en place des aménagements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite ou présentant un handicap ?

L'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à l'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements pénitentiaires lors de leur construction précise que « l'administration pénitentiaire favorise l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements pénitentiaires, que celles-ci soient détenues, visiteurs, intervenants ou personnels ». A ce titre, l'arrêté précise également que l'administration pénitentiaire « aménage les zones nécessaires et prévoit un nombre de cellules aménagées adapté pour les personnes handicapées » afin d'améliorer les conditions de vie des personnes détenues présentant un handicap. Il s'agit donc d'une obligation légale pour les établissements pénitentiaires en construction ou à venir. S'agissant des établissements pénitentiaires existant, l'arrêté du 29 décembre 2016 relatif à « l'accessibilité des établissements pénitentiaires existants aux personnes handicapées » précise les travaux et aménagements à effectuer.

Sources : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2010/10/4/JUSK1025323A/jo/texte - JORF n°0234 du 8 octobre 2010 page 18214. https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/12/29/JUSK1633328A/jo/texte - JORF n°0003 du 4 janvier 2017 texte n° 12

14/ A combien évalue-t-on la proportion de personnes présentant un handicap en prison ?

Une étude de 2005 sur le handicap en milieu carcéral a permis de démontrer que la population carcérale présentait globalement plus de situations de handicap que la population générale. C'est le cas pour les déficiences (altération d'un organe ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique), 2 personnes détenues sur 3 présentent une déficience, ratio deux fois plus important par rapport à la population générale. De même, une personne détenue sur 5 à une incapacité (réduction partielle ou totale de la capacité à accomplir une activité dans les limites considérées comme normales pour un être humain), soit trois fois plus que dans la population générale.

Sources : Le handicap en milieu carcéral en France. Quelles différences avec la situation en population générale ? Population, 2005/1 (Vol. 60), INED, Aline Desesquelles, https://www.cairn.info/revue-population-2005-1-page-71.htm

Les personnes âgées

15/ Quel est la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans dans la population carcérale globale ?

Les personnes âgées représentaient 3,9% de la population carcérale globale au 1er janvier 2015. Bien que ce chiffre puisse paraître peu en comparaison avec certaines autres catégories, le nombre de personnes de plus de 60 ans en détention a été multiplié par 6,7 depuis les années 1990. Cette augmentation peut s'expliquer par deux facteurs essentiellement ; d'une part l'augmentation de la durée des peines et d'autre part, l'allongement des délais de prescription de certaines infractions.

Sources : Rapport d'activité 2012 du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, OIP https://oip.org/decrypter/thematiques/vieillesse-et-fin-de-vie/

16/ A quelles difficultés les personnes âgées doivent-elles faire face ?

Les personnes âgées en détention rencontrent de nombreuses difficultés, une des premières étant liées à leur état de santé souvent dégradé avec pour conséquences les mêmes difficultés que les personnes détenues malades ou handicapées. Ces personnes ont également des complications concernant leur mobilité, phénomène plus présent encore dans les établissements vétustes. Afin de les soutenir dans les tâches de leur vie quotidienne en détention, les personnes âgées peuvent bénéficier d'une aide à la personne, cependant ce dispositif n'est pas généralisé dans tous les établissements. Un autre problème rencontré par les personnes âgées détenues est leur exclusion des activités et du travail. Cette exclusion est le résultat d'un manque d'activités adaptées à leur situation. Enfin, l'absence de travailleur social dans les établissements pénitentiaires et le nombre insuffisant de SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) limite la possibilité pour les personnes âgées détenues d'être accompagnées dans leurs démarches administratives.

Sources : Rapport d'activité 2012 du Contrôleur général des lieux de privation de liberté p241.

*

* *

Quand cela est possible, est ajouté un contact. Attention à vérifier si le film est libre de droit ou non.

BIBLIOGRAPHIE/ FILMOGRAPHIE INDICATIVE

FILMOGRAPHIE

Le Corps incarcéré, Web documentaire Le Monde – FIP, 2009
Grand prix du webdocumentaire Visa pour l'image France 24 – RFI

Webdocumentaire dans lequel des détenus racontent leur quotidien, ***Le Corps incarcéré*** propose une narration fascinante autour de la question du corps en prison. Le sujet est abordé au travers de cinq chapitres – " le corps fouillé ", "le corps de l'autre", "le corps malade", "le corps retrouvé", "le corps libéré" – associés aux entretiens avec les détenus, mais aussi aux témoignages de deux sociologues et d'une psychiatre, sur le sexe, la musculation et l'automutilation.

Découpé en séquences thématiques entre 2 et 3 minutes, ce webdocumentaire est un bon support pour débuter ou rythmer un temps d'échange.

[Lien vers le webdocumentaire : https://www.lemonde.fr/societe/visuel/2009/06/22/le-corps-incarcere_1209087_3224.html]

Ombline, de Stéphane Cazes. Fiction (2012)

Ombline, une jeune femme de vingt ans, est condamnée à 3 ans de prison suite à une violente agression. Alors qu'elle a perdu tout espoir en l'avenir, un événement vient bouleverser sa vie : elle découvre qu'elle est enceinte et donne naissance à Lucas. La loi lui permettant de l'élever les 18 premiers mois, Ombline va se battre pour garder son fils le plus longtemps possible auprès d'elle et convaincre le juge qu'elle est capable d'en assumer la garde à sa sortie de prison. Dans cet univers carcéral sombre, commence le combat d'une femme devenue mère en prison, qui va se reconstruire en se battant pour son enfant.

[Contact : stephanecazes@gmail.com]

Après l'ombre, de Stéphane Mercurio. Documentaire (2018)

Une longue peine, comment ça se raconte ? C'est étrange ce mot qui signifie punition et chagrin en même temps. Ainsi s'exprime Didier Ruiz lorsqu'il entreprend la mise en scène de son dernier spectacle monté avec d'anciens détenus de longue peine. Dans le temps suspendu des répétitions on voit se transformer tous ces hommes – le metteur en scène y compris. Le film raconte la prison, la façon dont elle grave dans les chairs des marques indélébiles et invisibles. Il saisit le travail rigoureux d'un metteur en scène avec ces comédien.en.s qui racontent ce qu'ils ont vécu.

Sans qu'il s'agisse de la thématique principale, Après l'ombre *aborde la question du corps en prison sous divers angle : corps abîmé, malade, pratique du sport, sexualité… Il aborde également le sujet sous l'angle du corps verrouillé, bloqué suite à de nombreuses années de prison.*

Voir aussi Une longue peine*, pièce dont il est question de la construction dans ce documentaire, dans la section Théâtrographie*

Enfermés mais vivants, de Clémence Davigo. Documentaire (2018)

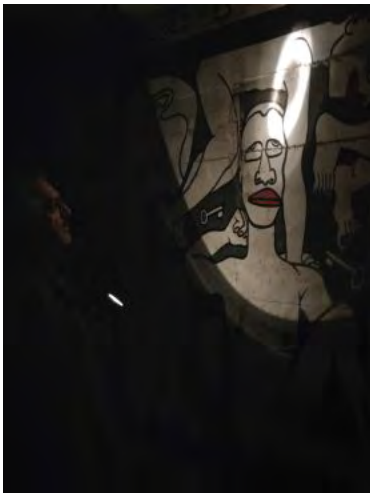

Il reste les murs et les souvenirs, tout le reste a changé. Pendant longtemps, Annette et Louis se sont aimés malgré la prison qui les séparait. Tour à tour ils racontent ces longues années et tracent librement des sentiers dans ces lieux où, avant, on décidait pour eux.

[Contact : clemence.davigo@gmail.com]

Hunger, de Steve McQueen. Fiction (2008)

En 1981, les séparatistes de l'Armée républicaine irlandaise provisoire mènent une grève de l'hygiène à la prison de Maze, en Irlande du Nord. Cette action a pour but de faire reconnaître par le gouvernement britannique un statut politique à leur détention. Le rapport de force qui s'instaure s'accentue encore quand Bobby Sands, meneur du mouvement, décide d'entamer une grève de la faim. (NB : interdit au moins de 12 ans)

Pour aborder le corps en prison comme une arme, un moyen de pression politique, un outil de révolte.

La Bête curieuse, de Laurent Perreau. Fiction (2017)

Après dix ans de prison pour assassinat, Céline recouvre la liberté, une liberté conditionnée avec un bracelet électronique. Contrainte de respecter des heures de travail strictement règlementées en tant qu'hôtesse d'accueil dans un grand hôtel parisien, Céline doit cacher son passé judiciaire et se réinventer.

Pour aborder la question du bracelet électronique et de l'impact sur le corps, libre mais enfermé, au quotidien

Être là, de Régis Sauder. Documentaire (2012)

Elles sont psychiatres, infirmières ou ergothérapeutes à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille et reçoivent des détenus devenus patients le temps du soin. Elles sont là pour aider des hommes en souffrance, fussent-ils incarcérés.
Être là, c'est rejoindre cet espace unique - celui de l'écoute - une poche d'air derrière les murs de la prison. Son existence est conditionnée par la détermination des soignants à continuer de venir pratiquer la psychiatrie ici… à quel prix ? Sophie travaille là depuis dix ans

et questionne aujourd'hui sa place en prison, la possibilité d'y accomplir son métier de psychiatre, véritable acte de résistance. Elle convoque les souvenirs de ces années d'enfermement pour faire un choix : continuer à être là, ou partir ?

[Contacts : regissauder@orange.fr / regissauder@me.com /anastasia@shellac-altern.org]

Vieillir à l'ombre, de Johanna Bedeau. Documentaire (2015)

Un film qui propose d'aller au plus près d'une nouvelle population carcérale, les détenus âgés, dont on ne parle pas, et dont le nombre ne cesse de s'accroître. Pour mettre en lumière ces individualités uniques, même si toutes marquées du poids de la prison. Pour les filmer sans jamais trahir leur singularité. Ce film propose de ne pas parler à la place de ces hommes, mais de leur donner la parole. Il s'appuie sur un travail de fond, où l'implication des personnes filmées est le cœur même du projet.

[Contact : johannabedeau@hotmail.com]

*

* *

THÉÂTROGRAPHIE

Une longue peine, de Didier Ruiz (La Cie des Hommes)

"Ils sont restés enfermés pendant de nombreuses années. Ils ont vécu dans un autre monde, une autre société, avec d'autres règles. Comment peut-on parler ensuite de ce voyage souvent honteux, souvent tu ?
Ceux que l'on nomme les « longues peines » peuvent nous faire part de cette étrange parenthèse avec leurs mots, leur poésie, leurs émotions. Une longue peine, comment ça se raconte ? C'est étrange, ce mot qui signifie punition et chagrin en même temps.
Il y a ceux qui sont sortis mais il y a aussi ceux qui ont attendu dehors. Les compagnes, les enfants qui racontent leur enfermement à eux. Comment tous ont été emportés par cet abîme de la disparition, du passage à l'ombre.
Sortir du silence, donner à entendre, ouvrir des portes, des espaces d'échanges et de réflexion.
Le théâtre est le lieu de la parole. De toutes les paroles. Le théâtre est le lieu du partage. Partageons avec eux. Leur présence sur le plateau, leurs paroles qui résonnent vers les cintres, leur dignité qui illumine le public. Regardons-les en face. Regardons-nous."

Voir aussi Après l'ombre*, section Filmographie, un documentaire sur la construction de la pièce.*

Pisser dans l'herbe, Mise en scène : Marie-Paule GUILLET, Interprétation : Philippe GIAI-MINIET, Texte de Christine RIBAILLY et Philippe GIAI-MINIET

Écrite en collaboration avec Christine Ribailly, une bergère détenue pendant 4 ans, la pièce est composée de lettres de Philippe Lalouel, Émilie D. et du livre *Pourquoi faudrait-il punir ?* de Catherine Baker.

La pièce dresse un tableau qui interroge la justice, l'administration pénitentiaire et les modes répressifs préconisés depuis toujours.

*

* *

BIBLIOGRAPHIE

La santé incarcérée, Daniel Gonin, 1991

Après des années de silence et d'indifférence, la France découvre la réalité de l'univers carcéral. Installations délabrées, promiscuité, rats et vermine dans les cellules, trafic de drogue, viols, automutilations... Des conditions de vie indignes d'un pays civilisé. Derrière les murs, aux humiliations subies par les détenus s'ajoute la dégradation de leur état de santé. Ici, l'estomac se creuse d'ulcères, la peau se grêle d'éruptions, les dents se déchaussent, la vue se borne et se trouble, et tous les sens se dérèglent. La raison chancelle. Le suicide guette. En prison, le corps est la dernière des réclusions.

La Violence carcérale en question, Antoinette Chauvenet, 2008

Pour la première fois en France, des sociologues ont réussi à enquêter sur la violence carcérale. Ce livre analyse l'ensemble des relations entre personnes incarcérées, entre personnels et détenus, ainsi que les effets de la structure sécuritaire de l'institution sur ces relations. Il montre que la violence légale du cadre carcéral est générateur des violences en prison, malgré les moyens institutionnels et les efforts déployés par les professionnels et aussi par les détenus, pour la limiter.

La sexualité en prison de femmes, Myriam Joël, 2017

Pendant deux ans, la sociologue Myriam Joël a recueilli les confidences de 80 détenues et 70 professionnels et bénévoles officiant en détention féminine. Son enquête rapporte une parole étonnamment libre sur un sujet frappé d'illégitimité et ignoré des sciences sociales : la sexualité en prison de femmes.

Girlfight, Audrey Chenu, 2013

L'histoire vraie d'Audrey, 31 ans, une jeune fille de Basse-Normandie, devenue dealeuse, passée par la case prison, qui enseigne désormais aux enfants en primaire à devenir des hommes et des femmes, des êtres dignes. Une rédemption.

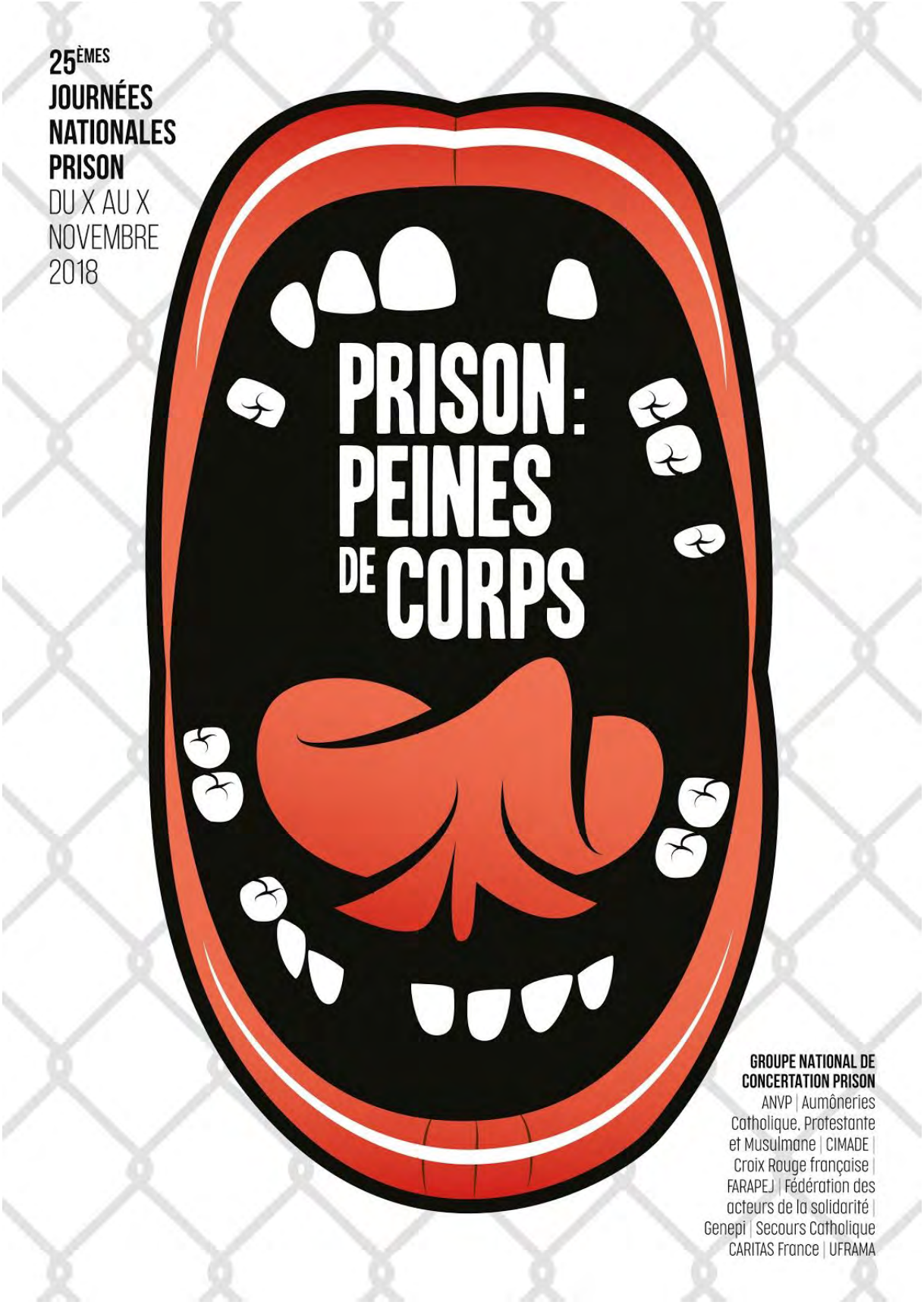

©Maxime Riquelme / www.bacan.fr

FICHES ACTIONS POUR DES EVENEMENTS

PREPARER ET ANIMER UN CAFE-DEBAT

Objectifs

- ✓ Moment convivial d'échange et de rencontre ;
- ✓ Toucher des personnes qui ne sont pas venues pour nous écouter.

Préparation

Choix du thème

- ✓ Thème simple et large : vous êtes en face de « monsieur/madame tout le monde ».

Choix du lieu

- ✓ Préférer les petits cafés pour toucher tout le monde ;
- ✓ Les cafés-lecture peuvent vous intégrer dans leur programmation ;
- ✓ Éviter les salles à part, elles conduisent à organiser une mini-conférence ;
- ✓ Se renseigner sur les horaires d'ouverture du bistrot.

Détails logistiques

- ✓ Tester les micros ;
- ✓ Mettre la salle en place ;
- ✓ Prévoir les consommations des intervenants et les payer ;
- ✓ Dans le cas où une personne s'est chargée des contacts avec le bar, pensez à aller vous présenter, au nom du collectif.

Animation

Avant

- ✓ Choisir un animateur ;
- ✓ Préparer un plan d'animation.

Pendant

- ✓ Présentation du GLCP et des JNP ;
- ✓ Présentation des intervenant·e·s ;
- ✓ Soyez très attentifs à l'interactivité, c'est ce qui fait le succès d'un café-débat.

Clôture

- ✓ Remerciements ;
- ✓ Remettre la salle en ordre ;
- ✓ Remercier les propriétaires pour leur accueil ;
- ✓ Résumer ce qui a été dit ;
- ✓ Faire un bilan ;
- ✓ Lettre de remerciement et compte rendu aux intervenant·e·s.

Ce qu'il faut retenir

- La recherche du café : 3 mois avant le jour J (surtout si vous voulez être dans la programmation)
- Choix du thème et des quelques sous-thèmes : 2 mois avant le jour J
- Choix des intervenant·e·s : 2 mois avant le jour J
- Rencontre avec les intervenant·e·s et préparation du plan d'animation : 1 mois et demi avant le jour J

ORGANISER UN CINE-DEBAT

Objectifs

- ✓ Susciter des émotions et des échanges à partir d'un support visuel ;
- ✓ Confronter informations et émotions.

Préparation

Choix du film

- ✓ En principe on décide d'un film en fonction du thème choisi, mais l'inverse peut être envisagé ;
- ✓ Thème large et simple : le public est souvent plus sensibilisé qu'informé ;
- ✓ Veiller à la durée du film (ne pas dépasser 2h), et à sa date de réalisation.

Choix du lieu

- ✓ Cinémas d'Art et d'Essai, amphithéâtre de fac, de maison des jeunes et de la culture… ;
- ✓ Veillez à être inscrit·e·s dans la programmation et à avoir un encart présentant votre soirée.
- ✓ Veillez aux horaires de la salle ;
- ✓ N'oubliez pas de demander quel format diffuse la salle : VHS, bobines, BETACAM.

Location de films

- ✓ Contactez la maison de production afin de déterminer les modalités de projection, le prix de diffusion. Les contacts sont indiqués pour les films présents dans la liste du dossier des JNP.
- ✓ Demandez si la bobine doit être assurée et qui s'occupe du transport (si c'est vous, vous pouvez demander une adresse de transporteur à la salle de projection). *Attention : Testez le film dans la salle dès réception.*

Détails logistiques

- ✓ Choisir une personne pour accueillir les intervenant·e·s ;
- ✓ Mettre la salle en place, tester les micros, prévoir des bouteilles d'eau pour les intervenant·e·s ;
- ✓ Réserver un rang pour les invité·e·s ;
- ✓ Prévenir la salle de votre heure de fin.

Animation

Avant

- ✓ Choisir un animateur / une animatrice, et préparer un plan d'animation ;

Pendant

- ✓ Présentation du GLCP et des JNP ;
- ✓ Présentation du film et des intervenant·e·s (dont le réalisateur / la réalisatrice, par exemple) ;
- ✓ Après la projection, donner la parole à tout·e·s.

Clôture

- ✓ Remerciements ;
- ✓ Remettre la salle en ordre ;
- ✓ Retour du matériel de location ;
- ✓ Compte rendu aux invité·e·s et lettre de remerciement aux intervenant·e·s.

Ce qu'il faut retenir

- Choix de la salle et réservation : 3 mois avant le jour J ;
- Choix du thème et du film : 2 mois avant le jour J ;
- Choix des intervenant·e·s et location de film : 2 mois avant le jour J ;
- Assurance et transport : 1 mois avant le jour J ;

- Rencontre avec les intervenant·e·s et préparation du plan d'animation : 3 semaines avant le jour J ;
- Détails logistiques (transport des intervenant·e·s, tester les films…) : 2 semaines avant le jour J.

ORGANISER UNE CONFERENCE

Objectifs

✓ Essentiellement informatif.

Préparation

Choix du thème

✓ *Attention : le public est souvent déjà sensibilisé et informé.*

Choix des intervenant·e·s

✓ À choisir en fonction du thème. Essayez de trouver des professionnel·le·s qui vous amènent à considérer le thème sous différents angles. *Attention: L'écueil de la conférence est de transformer la salle en dortoir, choisissez des personnes habituées à l'intervention en public* ;

✓ Sachez aussi qu'il existe mille professions en rapport avec chaque thème et que personne n'est indispensable.

Choix du lieu

✓ Toujours en fonction du public que vous voulez toucher, et pas au hasard ;

✓ Réservez la salle (téléphone, courrier et surtout suivi de la demande). Les salles spécialisées dans les conférences attirent un public habitué aux conférences mais pas forcément à la prison.

Détails logistiques

✓ Prévoir une collation pour les intervenant·e·s ;

✓ Récupérer les clés de la salle ;

✓ Testez les micros, mettre la salle en ordre, réservez des places pour les invité·e·s ;

✓ Accueillir le public et les intervenant·e·s.

Animation

Avant

✓ Choisir un animateur / une animatrice et préparer un plan d'animation ;

Pendant

✓ Présentation du GLCP et des JNP ;

✓ Présentation des intervenant·e·s. *Attention : Annoncez les intervenants par ordre d'importance, annoncez votre plan puis laissez la parole aux intervenant·e·s.*

Clôture

✓ Remerciements ;

✓ Mettre de l'ordre dans la salle ;

✓ Retour du matériel de location ;

✓ Résumé écrit de ce qui a été dit ;

✓ Faire un compte rendu et une lettre de remerciement aux invité·e·s et aux intervenant·e·s.

Ce qu'il faut retenir

- Trouver une salle adaptée :2 mois avant le jour J ;
- Choisir un thème et quelques sous-thèmes : 2 mois avant le jour J ;
- Choisir les intervenant·e·s et prise de contact : 1 mois avant le jour J ;
- Rencontrer les intervenant·e·s et préparer le plan d'animation : 3 semaines avant le jour J ;

- Détails logistiques (transport, hébergement des intervenant·e·s) : 2 semaines avant le jour J
- La dernière semaine vous ne devez avoir à gérer que les urgences.

PROMOUVOIR UN ÉVÈNEMENT

Objectifs

- ✓ Quelques questions fondamentales : que dit-on ? A qui le dire ? comment le dit-on ?
- ✓ *Il faut savoir quelle est la population que l'on veut viser : les jeunes, les cadres, la presse, le pouvoir public..., et que vous connaissiez ses habitudes, ses préoccupations, les termes qu'elle emploie. Ensuite, vous déterminerez l'objectif de votre message. Il ne faut pas perdre de vue que votre message doit susciter l'envie de venir.*

Préparation

Vous pouvez communiquer de plusieurs manières :

Sur les réseaux sociaux

- ✓ Via Facebook notamment qui permet d'inviter les gens à un événement qui s'affichera dans leurs agendas ;
- ✓ Vous pouvez facilement le rendre attractif un via des photos et des vidéos. Utile pour la communication interne, les réseaux sociaux restent limités pour toucher des personnes en dehors des cercles déjà sensibilisés ;
- ✓ N'hésitez pas à solliciter les services de communication des associations membres des GLCP !

Le communiqué de presse

- ✓ *cf. fiche pratique sur le communiqué, ainsi que le communiqué écrit par le GNCP.*

L'affichage

- ✓ Permet de cibler un public en fonction du lieu d'affichage. Il doit commencer environ 3 semaines avant le début de l'événement.

L'affiche :

Elle est un signal, elle informe sur un événement. Elle doit pouvoir être lue en un clin d'œil. Jouez avec le graphisme. Le texte et l'image peuvent être séparés ou confondus. Il est déconseillé d'afficher en noir et blanc (réservé à l'affichage de l 'État). N'hésitez pas à utiliser la couleur. Elle doit évoquer une idée forte sans ambiguïté. Les renseignements utiles (adresse, date(s), tarifs) doivent être en évidence en haut à gauche ou en bas à droite. Pour des tarifs abordables, voir par exemple : http://print24.com/fr/

La diffusion de tracts :

Elle permet aussi de pouvoir cibler une population selon le lieu, l'heure de diffusion. Elle se fait pendant deux semaines et surtout la semaine qui précède l'événement. Le tract doit être court, il ne démontre pas, mais il affirme, invite à réagir : c'est une déclaration. Il faut bien étudier le but et l'effet recherchés. Vérifiez que le coût est adapté au budget. Renseignez-vous sur internet, avec des tarifs fortement dégressifs il peut revenir beaucoup moins cher de passer par un imprimeur. Choisissez un format facile à lire et à conserver par exemple le format A4 ou A5 (½ feuille A4). Utilisez la couleur pour attirer l'attention et un graphisme doux pour l'œil et représentatif du message. Évitez les photos, ça passe mal à la photocopie.

REDIGER UN COMMUNIQUE DE PRESSE

Le communiqué de presse, c'est le support classique des relations presse. Il est envoyé par courriel à une liste de journalistes préalablement sélectionné·e·s en fonction de leurs centres d'intérêts et aux agences de presse. Si possible, on essaie de l'envoyer à un·e journaliste qui connaît déjà l'association et envoyer un double / en copie à son ou sa rédacteur·e en chef.

Quelques questions à se poser

Comment s'inscrivent nos informations dans la ligne éditoriale du journal et selon l'actualité du moment ? Quelle est l'étendue de diffusion du journal (étudiant, local, régional, national...) Quel est le type et la densité de l'information présentée ?

Quand l'envoyer ?

Pour un événement : 10 à 15 jours avant l'événement annoncé, en précisant la date à partir de laquelle il est souhaitable que le communiqué paraisse. Pour les périodiques spécialisés (mensuels) il faut l'envoyer 2 mois avant, dernier délai. Il faut donc que le programme de votre événement soit prêt au moins deux mois avant le début de l'événement. N'attendez pas d'avoir tous les intervenant·e·s !

Quelles retombées ?

La meilleure retombée n'est pas une publication intégrale de votre communiqué mais un article dans la presse qui aura été suscité par l'envoi de votre communiqué.

Comment ?

Un communiqué doit être concis et précis : une page maximum. Son élaboration implique de se poser les 7 questions suivantes : Quoi ? Qui ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ? Pourquoi ?

Les points fondamentaux : le titre et le premier paragraphe

Les journalistes reçoivent des centaines de mails et de communiqués par jour, voire plus pour les médias nationaux : tout doit donc être dans le titre et le premier paragraphe, stylisé et accrocheur si possible, si vous voulez qu'ils/elles lisent (en diagonale) le reste du communiqué.

- ✓ ***Le titre :*** Il doit attirer l'attention et résumer l'information du message
- ✓ ***Le premier paragraphe*** Il reprend toute l'information à diffuser sous une forme condensée qui pourra être utilisée telle quelle par le ou la journaliste.
- ✓ ***Les autres paragraphes*** Ils donnent des détails sur le contexte, l'action menée, les partenaires etc. Les phrases doivent être courtes et pertinentes.

On peut aussi fournir des supports visuels (photos, vidéos) que les journalistes pourront reprendre pour illustrer leur article et on peut également y glisser des citations ou des témoignages, qui pourront aussi être repris par les journalistes.
Ne pas oublier les contacts presse si les journalistes veulent d'autres informations.

ANIMER UN DEBAT

Un débat, ça se prépare

Le choix d'un thème et d'une problématique

✓ Pensez à définir un sujet de manière construite. Recherchez un peu de documentation sur le sujet (il y a une bibliographie dans le dossier), et étudiez la faisabilité du débat (trouver des intervenant·e·s à proximité, etc.).

Le plan d'animation

✓ Il doit répondre à la problématique et doit suivre aboutir à une idée forte contenue dans la conclusion. Commencez par vous poser une question toute simple : *'Si les gens ne devaient retenir qu'une idée, laquelle ce serait quoi ?* Ensuite demandez-vous *'Quelles sont les questions intermédiaires que je peux poser ?*

Pour traiter ces questions de quel·le·s intervenant·e·s ai-je besoin ?

✓ Il faut viser une pluralité des points de vue, tout mettant une certaine cohérence. Il ne faut pas oublier de solliciter des personnes qui n'ont pas le même point de vue, sinon ce n'est plus vraiment un débat !

Comment solliciter les intervenant·e·s ?

✓ Comme toute sollicitation, il vous faudra rédiger un courrier de présentation des JNP, de votre GLCP et de l'événement. Quelques jours après, assurez-vous que le courrier a bien été reçu.

Comment préparer le débat avec les intervenant·e·s ?

✓ *Vous pouvez les rencontrer* : Dans ce cas, faites une présentation du GLCP, des JNP, de vos objectifs en organisant cet événement, de ce que vous attendez. Présentez également les autres intervenant·e·s. N'oubliez pas de demander à l'intervenant·e ce qui lui tient à cœur, ce qu'il a vraiment envie de dire ;

✓ Il vaut mieux un débat avec peu d'intervenant·e·s bien préparé que l'inverse.

Un débat, ça s'anime

Pour bien commencer

✓ **Rencontrez les intervenant·e·s avant le débat** (1h ou 30min), faites connaissance et laissez-les faire connaissance entre eux/elles. C'est le moment de rappeler le temps de parole, les objectifs, etc. ;

✓ **Introduisez les débats** : commencez par une présentation (courte) des JNP et du GLCP. Présentez le thème de débat, la problématique, en contextualisant un minimum. Annoncez l'heure de fin, les intervenant·e·s ;

✓ **Laissez les intervenant·e·s se présenter**, c'est l'occasion de leur donner la parole.

Le temps du débat

✓ **Manifestez votre envie d'échanger**, de savoir ce que les gens pensent, de leur transmettre quelque chose. C'est à partir de cette attitude que vous parviendrez à vous adapter à la salle ;

- ✓ **Les personnes présentes dans la salle peuvent intervenir** et parfois vous apporter un soutien. Elles peuvent, notamment, servir « d'amorces ». En effet, la crainte fréquente lorsque l'on organise un débat est que personne ne s'exprime. Vous pouvez donc mettre au point quelques premières questions, réponses, ou réflexions !
- ✓ **Soyez au clair sur le contenu de votre discours et sur votre but** ;
- ✓ Ne cherchez pas à aborder tous les points prévus, le tout est de conserver une certaine cohérence dans le déroulement.

✓ **Faire avancer le débat :** Lorsque le débat stagne, prenez la parole, faites une reformulation et relancez le thème suivant. Ayez toujours un œil sur la montre et n'hésitez pas à couper (poliment) la parole à un·e intervenant·e trop disert.

✓ **Faciliter l'échange :** Quand un·e intervenant·e est interrogé·e, demandez tout de même l'avis des autres. Lorsqu'une question est un peu floue n'hésitez pas à la reformuler, ou à demander des précisions.

✓ Ne laissez pas s'instaurer un système de question/réponse.

✓ Sachez respecter le silence, il peut correspondre à un moment de réflexion de la salle.

Un débat, ça se clôture

✓ Bien sûr il y a la conclusion mais n'oubliez pas également de remercier le public et les intervenant·e·s.

✓ Restez disponible pour les personnes qui voudraient vous demander des précisions sur le GLCP, sur les JNP, etc.

✓ *Soyez attentifs et attentives à la façon dont les intervenant·e·s ont vécu le débat !*

*

* *

LES ORGANISATIONS DU GNCP

Association Nationale des Visiteurs de Prison	L'**ANVP** a pour but d'aider moralement et matériellement les personnes détenues et leurs familles pendant la période de détention, et d'aider les personnes détenues à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération. L'ANVP regroupe plus d'un millier de visiteurs et visiteuses de prison, citoyen·ne·s qui accompagnent les personnes dans l'élaboration de leur projet de vie dès le début de leur incarcération. La rencontre hebdomadaire se déroule dans un lieu qui assure le caractère privé de l'entretien.	1 bis, rue de Paradis – 75010 Paris tel : 01 55 33 51 25 – fax : 01 55 33 15 33 accueil@anvp.org www.anvp.fr
Aumônerie catholique des prisons	↓	58, avenue de Breteuil – 75007 Paris tel : 01 72 36 69 02 aum-prisons@cef.fr http://prison.cef.fr
Aumônerie musulmane des prisons	Les aumônier·e·s des différentes religions sont présents dans l'ensemble des établissements pénitentiaires. Ils ont la possibilité de rencontrer individuellement tous ceux qui font appel à elles et à eux, dans leurs cellules, de célébrer des offices, et de proposer des rencontres de groupe autour de sujets religieux et de la vie.	61, rue Jeanne d'Arc – 59650 Villeneuve d'Ascq tel : 03 20 47 68 00 aumoneriemusulmanedesprisons@orange.fr http://amdp.exprimetoi.net
Aumônerie protestante des prisons	↑	47, rue de Clichy – 75017 Paris tel : 01 44 53 47 09 – fax : 01 45 26 35 58 fpf-justice@protestants.org
Croix-Rouge française	La **Croix-Rouge française** mobilise ses délégations locales en vue de l'amélioration des conditions de vie des personnes placées sous main de justice, qu'elles soient en détention ou à l'extérieur.	98, rue Didot – 75694 Paris cedex 14 tel : 01 44 43 12 68 – fax : 01 44 43 12 37 www.croix-rouge.fr
Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison et Justice	Aider les personnes détenues et leurs proches à vivre ce moment difficile de leur existence, ainsi qu'à faire respecter leurs droits, limiter les effets déstructurants de la prison, réfléchir sur le sens de la sanction pénale, tels sont les objectifs des quelque soixantaine-dix associations réunies au sein de la **FARAPEJ**. Plus de 600 salariés et plus de 4500 bénévoles accompagnent les personnes détenues de la quasi totalité des prisons françaises, auprès des proches en attente de parloir, dans l'accompagnement et l'hébergement des sortants et dans le développement des sanctions appliquées dans la communauté.	22, rue Neuve des Boulets – 75011 Paris tel : 01 55 25 23 75 farapej@farapej.fr www.farapej.fr

Fédération des Acteurs de la Solidarité	La **Fédération des acteurs de la solidarité** fédère plus de 850 associations ou organismes qui gèrent 2700 établissements et services (CHRS, CADA, SIAE, maraudes, veille sociale…). Les associations de la Fédération ont pour mission d'accueillir, d'héberger, d'accompagner et de soutenir le projet d'insertion des personnes en difficulté sociale, seules ou en famille, dont les personnes placées sous-main de justice et/ou sortant de prison. A l'origine, la Fédération a été fondée pour développer l'accueil et la prise en charge des personnes sortant de prison.	76, rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 Paris tel : 01 48 01 82 00 – fax : 01 47 70 27 02 contact@federationsolidarite.org www.federationsolidarite.org
Genepi	Le **Genepi** est une association « Passe-Murailles ». Parce que la prison demeure une zone d'ombre pour la société, 800 bénévoles dans toute la France s'efforcent chaque année de créer des liens entre les personnes enfermées et le reste de la société. Pour ce faire, les membres de l'association interviennent chaque semaine en détention afin de permettre un temps d'échange à l'intérieur des murs. Le Genepi informe et sensibilise de surcroît l'opinion publique aux problématiques de l'univers carcéral. Enfin, l'ensemble des bénévoles mène une réflexion permanente sur les questions pénitentiaires et judiciaires.	12, rue Charles Fourier – 75013 Paris tel : 09 61 20 31 49 www.genepi.fr
La Cimade	Association de solidarité active depuis 1939, **La Cimade** agit pour les droits et la dignité des personnes réfugiées et migrantes grâce à un mouvement de 2 500 bénévoles engagés dans 90 groupes locaux et 108 salarié·e·s. Présente en métropole et en outre-mer, La Cimade accompagne et défend plus de 100 000 personnes étrangères chaque année, et intervient en centre de rétention et en prison. Elle héberge chaque année plus de 200 personnes réfugiées dans ses centres de Béziers et Massy. La Cimade mène des actions de plaidoyer, d'information et de sensibilisation, notamment lors de son festival Migrant'Scène, sur les enjeux migratoires. Elle mène des projets et des campagnes avec plus de 65 partenaires en France, en Europe et à l'international.	64, rue Clisson – 75013 Paris tel : 01 40 18 60 50 – fax : 01 45 55 92 36 www.lacimade.org
Secours Catholique Caritas France	Le département Prison-Justice du **Secours Catholique** réunit une centaine d'équipes prison, agissant partout en France en lien entre elles et avec un réseau généraliste de 70 000 bénévoles. Sa mission d'accompagnement en détention, en milieu ouvert et à la sortie s'exprime par des soutiens matériels, financiers et surtout de relations humaines. Il accueille dans son réseau des personnes en alternative à l'incarcération et en aménagement de peine. Il s'attache à travailler en partenariat, en cohérence avec les services sociaux. Il témoigne des actions auprès du public afin de	106, rue du Bac – 75341 Paris cedex 07 tel : 01 45 49 73 00 – fax : 01 45 49 94 50 dept.prisonjustice@secours-catholique.org www.secours-catholique.fr

Union nationale des fédérations régionales des associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes	changer le regard porté sur la réalité carcérale et favoriser la réinsertion. Depuis 2015 il a enclenché un plaidoyer en faveur de l'auto-détermination des personnes placées sous main de justice dans le cadre du réseau des Caritas d'Europe et en lien avec ses partenaires nationaux. L'**UFRAMA** regroupe les Associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes détenues des différentes régions pénitentiaires de France métropolitaine et d'outre-mer. Elle a pour objectifs de soutenir les associations de maisons d'accueil par des actions de formation, d'information et de conseil, ainsi que de prendre en compte les difficultés auxquels se trouvent confrontées les familles et proches de personnes détenues et de les faire connaître aux pouvoirs publics sous la forme de recommandations. 125 associations sont adhérentes à l'UFRAMA.	8, passage Pont Amilion – 17100 Saintes tel et fax : 05 46 92 11 89 ufrma@wanadoo.fr www.uframa.org
Les petits frères des Pauvres	Depuis 1946, les bénévoles **petits frères des Pauvres** accompagnent dans une relation fraternelle, des personnes – en priorité de plus de 50 ans- souffrant de solitude, de pauvreté, d'exclusion, de maladies graves. Ces 3 missions sociales sont : accompagner, agir collectivement et témoigner/alerter. Depuis bientôt 30 ans, nous participons à l'accompagnement des personnes gravement malades ou en fin de vie. Nous intervenons dans les hôpitaux de l'AP-HP. En 2002, nous avons été sollicités par l'hôpital pénitentiaire de Fresnes puis en UHSI pour accompagner les personnes détenues hospitalisées. Nous avons été précurseurs dans la mise en oeuvre de la suspension de peine pour raisons médicales ou aménagement de peines (Loi de 2002) en accueillant des personnes dans nos petites unités de vie. Une convention nationale nous lie avec l'administration pénitentiaire. Elle est renouvelée tous les 3 ans pour étendre aussi cette action auprès des personnes isolées, vieillissantes ou dépendantes. Les problématiques carcérales nous interpellent. Nous y répondons avec notre expérience des personnes âgées isolées et entendons amplifier notre présence dans chaque région en relation étroite avec les partenaires.	33, avenue Parmentier 75011 Paris Tél. 01 49 23 13 00 www.petitsfreresdespauvres.fr